



Union des communes vaudoises



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avant-projet de loi sur l'accueil de jour des enfants :

Les communes soutiennent le mode opératoire mais rappellent l'Etat à ses devoirs financiers

Sur la mise en œuvre pratique, les associations de communes, UCV et AdCV réunies, - sont globalement satisfaites des compétences attribuées aux communes dans la mise en œuvre des structures d'accueil de jour des enfants, pré et parascolaire. La question financière demeure un point d'achoppement sérieux. En effet, l'avant-projet de loi soumis en consultation ce jeudi par le gouvernement vaudois fait l'impasse sur la motion votée le mois dernier par les Députés ; cette dernière argumente sur la nécessité de mieux équilibrer les charges à répartir entre Canton et communes. Ce volet du dossier reste ouvert.

« Il y a des points de satisfaction à relever dans cet avant-projet, principalement sur la répartition des compétences », souligne la Présidente de l'UCV Claudine Wyssa. « Après de si longues négociations, c'est une satisfaction réelle d'aboutir sur ce dossier. En effet, si les communes se sont lancées depuis plusieurs années dans la mise en place de structures d'accueil de jour, suite à la votation populaire de 2009, elles disposeront désormais d'un cadre de référence plus précis pour avancer. »

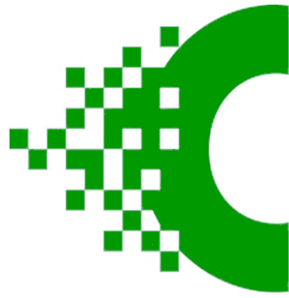
Des points de satisfaction : les compétences et les validations

A travers l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), les communes reprennent globalement la main sur la définition des normes (cadre de référence) ; elles consulteront toutefois leurs partenaires. Dans le préscolaire, ces normes sont allégées. Ce souci d'autonomie a été préservé dans l'avant-projet, même si quelques points de divergence demeurent, notamment sur la fixation des plages d'accueil pendant la semaine.

Autre point de satisfaction : la possibilité pour les cantines librement organisées (et non subventionnées) de subsister ; elles seront soumises à autorisation de la commune ou de l'association de communes. Chaque commune a cependant la possibilité d'intégrer la cantine scolaire à un réseau d'accueil de jour, subventionné lui.

Autre point positif de cet avant-projet : la participation des communes à hauteur de 5 francs par habitant est inscrite dans la loi. L'Etat a aussi fait un pas en direction des communes en calculant sa participation financière sur la base d'un mécanisme évolutif, soit un taux fixe de la masse des salaires subventionnés par la FAJE (Fondation d'accueil de jour), mais hélas insuffisant et inscrit dans des dispositions transitoires qui entreraient en vigueur en... 2023.

./.



Union des communes vaudoises



Des points de divergence : les montants et le calendrier

« C'est donc sur les montants et le calendrier qu'il y a un profond désaccord », relève Claudine Wyssa. Cette participation proposée par le Conseil d'Etat ne correspond en réalité qu'à 10.2% des coûts globaux de l'accueil de jour, qui passeront d'un peu de moins de 400 millions cette année à 650 millions en 2022. Or la motion acceptée par le Grand Conseil et renvoyée au Gouvernement le précise clairement : cette contribution de l'Etat est insuffisante ; si nous voulons remplir notre mission, nous ne pourrions le faire que sur la base d'un vrai partenariat. » A ce titre, le mécanisme proposé par les communes fait passer la contribution du Canton de 10 à 16 % en 2022 (de 17.5 à 25% des salaires subventionnés par la FAJE). Il resterait tout de même aux communes un montant de 230 millions à couvrir à l'horizon 2022 (au lieu de 270 millions), et à l'Etat une charge estimée à 106 millions (contre 67 millions env. selon le modèle fixé par le gouvernement).

Autre point de désaccord substantiel : les échéances du calendrier. « Tout d'abord les communes souhaitent l'entrée en vigueur de ce mécanisme financier en même temps que la modification de la loi. Ensuite le délai transitoire fixé aux communes pour la mise en place des réseaux est trop court ; il doit être de cinq ans et non de trois » souligne Mme Byrne-Garelli, présidente de l'AdCV.

Claudine Wyssa le rappelle : « Si nous voulons créer les places nécessaires aux familles dans les années à venir et non aux calendes grecques, et ainsi aider les parents à la hauteur de leurs besoins, nous devons impérativement mieux répartir les charges à assumer entre l'Etat et nos communes, sous peine de ne pas y arriver. Sur ce point les Députés nous ont donné raison ; l'Etat ne peut pas agir comme si de rien n'était. »

Pully, le 29 octobre 2015

A consulter :

Motion Christelle Luisier Brodard et consorts - Pour un réel partenariat financier Etat - communes en matière d'accueil de jour : <http://bit.ly/1OZRZGC>

UCV Info flash et financement accueil de jour : <http://bit.ly/1KHldkK>

Renseignements :

Claudine Wyssa, Présidente de l'Union des communes vaudoises, 079 425 17 78

Joséphine Byrne Garelli, Présidente de l'Association de communes vaudoises, 079 210 41 63